

PROTOCOLE D'AUDIT « Hygiène des mains »
« Le bon geste au bon moment »
Respect des opportunités d'hygiène des mains et utilisation des solutions hydro-alcooliques

1. Le contexte de l'audit

Au foyer ..., plusieurs audits sur l'hygiène des mains ont déjà été réalisés : En 2010 et en 2012 avant et après la mise en place d'une procédure sur le lavage des mains.

En 2020, ce nouvel audit est proposé dans le cadre du bon respect des gestes barrières en phase épidémique dans les structures médico-sociale. **Priorité : se protéger et protéger les autres mais aussi d'atténuer la propagation du virus.**

Cette décision a été renforcée par l'ensemble des protocoles sanitaires du secteur.

2. La méthodologie de l'audit

Il s'agit d'un audit clinique ciblé prospectif par observation directe des pratiques.

⇒ **Objectifs de l'audit :**

- ⇒ évaluer l'observance de l'hygiène des mains lors des actes réalisés par les encadrants et les professionnels médico-techniques du foyer de vie... ;
- ⇒ évaluer l'utilisation des solutions hydro-alcooliques ;
- ⇒ évaluer la qualité de la technique utilisée.

⇒ **Population étudiée**

Critères d'inclusion : tous types de accompagnements réalisés autour de la toilette et soins d'hygiène

⇒ **Taille de l'échantillon :**

Le nombre d'observation minimum proposé est de **30 pratiques par service ou entité** sur une période de 6 semaines. Les temps d'observation vont de 10 minutes heure pour les services à plus faible densité de soins à 30 min pour les services à haute densité d'accompagnement (unité pour personnes handicapées vieillissantes).

⇒ **Période de recueil des données :**

du 15 avril 2020 au 27 juin 2020

⇒ **Méthodologie de recueil des données**

Le recueil des données sera réalisé, par observation directe, en binôme par les correspondants en hygiène et le chargé de mission qualité

L'auditeur « suit » un accompagnant au cours de son activité. La durée d'observation est maximum d'une heure, renouvelable

3. Les critères d'évaluation

Critère 1 - La tenue des professionnels observés lors des gestes d'hygiène des mains est conforme au référentiel.

Critère 2 - Un geste d'hygiène des mains est réalisé.

Critère 3 - La technique d'hygiène des mains est pertinente.

Critère 4 - Le temps de savonnage ou de friction est respecté.

Le référentiel utilisé sera le poster « Hygiène des mains. Choisir et réaliser correctement la bonne procédure d'hygiène des mains ».